



Région Midi-Pyrénées, vers un diagnostic territorial de développement durable

Diagnostic initial, mai 2006



Projet co-financé par l'Union Européenne



Document de travail réalisé en mai 2006 par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de la Région Midi-Pyrénées, en collaboration avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement, avec l'assistance d'ABCD Durable et de Cités Plume. Une partie des données résulte d'un travail en cours avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sur des indicateurs régionaux de développement durable. Document en téléchargement à partir du site de la Région : www.midipyrenees.fr

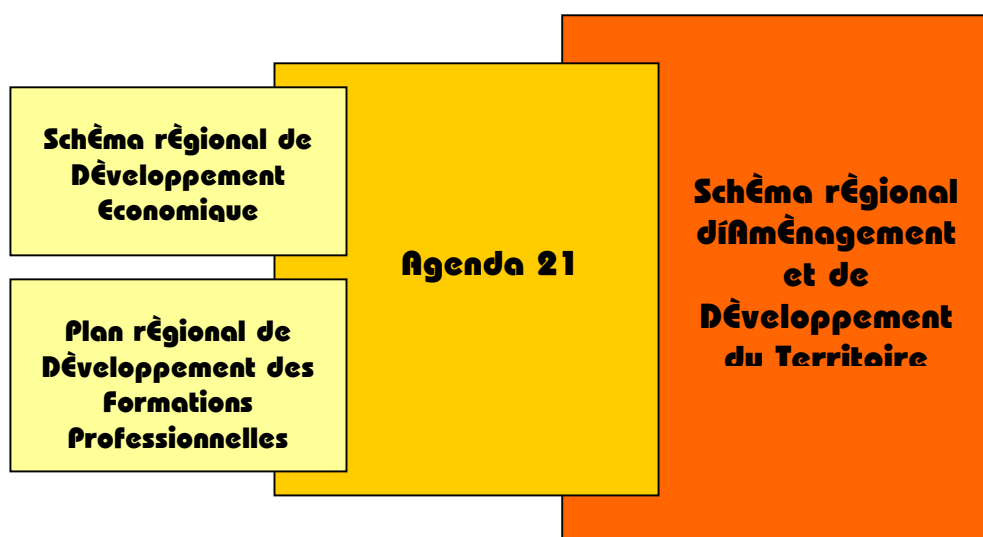


Introduction

Vers un agenda régional : un engagement politique

A la fin de l'année 2002, à partir d'un rapport pour information à l'assemblée plénière, la Région Midi-Pyrénées a défini sa stratégie de développement durable. Ce document comportait deux procédures et objectifs ambitieux : une démarche de certification environnementale (ISO 14001) ; et l'élaboration d'un agenda 21 régional — auquel se rapporte précisément ce diagnostic —, qui entend asseoir le développement durable dans tous ses domaines d'action (aménagement de l'espace, transports, éducation, développement économique) et dans la transversalité.

L'agenda 21 régional s'inscrit dans le dispositif de Plan Régional de Développement du territoire, comme schématisé ci-dessous.



Source : Projet Régional de Développement : socle de diagnostic, 7 décembre 2005

L'agenda 21 régional actualise la politique de la Région, de prise en compte des impacts environnementaux liés aux activités humaines. Il témoigne aussi de la volonté actuelle d'élargir la réflexion au développement durable et non plus seulement à l'environnement. Il préconise encore un développement solidaire, certes des générations actuelles, mais encore soucieux des générations futures afin qu'elles disposent avec fierté de l'héritage qui leur aura été légué.

Qu'est ce qu'un agenda 21 ?

Un agenda 21 vise la mise en œuvre, à l'échelle d'un territoire (région, intercommunalité, commune), d'une démarche et d'un programme d'actions pour le XXI^e siècle, au regard des grands enjeux du développement durable. C'est une démarche volontaire ou en cohérence avec la loi (pays, agglomérations, plan local d'urbanisme avec la rédaction du programme d'aménagement et de développement durable), qui a pour finalité l'amélioration de la situation actuelle, par la rédaction d'une stratégie, déclinée en recommandations, en actions concrètes, issues d'une réflexion partagée entre tous. Son élaboration s'appuie nécessairement sur une démarche où la participation des acteurs et des citoyens s'impose, où les questions sont traitées en transversalité et globalité, où le pilotage est organisé dans un souci de cohérence avec l'ensemble des politiques, où la stratégie et les actions visent à une amélioration continue de la situation et sont donc évaluables.

Un diagnostic en préalable à la démarche d'agenda 21

Un diagnostic observe l'existant et, par ses données et ses analyses, il donne un cadre de réflexion, aide au jugement, précise l'information. Ce socle de connaissances communes peut servir de point de départ pour agir et améliorer la situation actuelle. Pour construire sa démarche d'agenda 21, la Région Midi-Pyrénées s'est appuyée sur le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable. Il repose sur cinq grandes finalités et sur l'exigence de gouvernance qui leur est commune :

- 1) La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- 2) la préservation de la biodiversité et la gestion des milieux et des ressources,
- 3) la satisfaction des besoins essentiels pour tous,
- 4) la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- 5) la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- 6) la gouvernance.

Ces cinq finalités et l'impératif de gouvernance ont ainsi servi à élaborer l'architecture du document.

Ce diagnostic initial est destiné à la consultation des parties prenantes, consultation qui débouchera sur un diagnostic partagé :

- Avec les acteurs associatifs, institutionnels, privés** : les grandes lignes du présent diagnostic initial ont été présentées aux acteurs associatifs, institutionnels, privés lors de la séance de lancement du 26 avril 2006 à Toulouse.
Ces acteurs pourront faire part de leur avis et proposer des enrichissements au présent document, sur le site Internet régional dédié durant le premier semestre 2006.
- Avec des habitants** : le présent diagnostic initial sera présenté au **Groupe citoyen de concertation pour l'agenda 21** en mai 2006.
Les habitants de la Région, également sollicités par une enquête dans le magazine régional, éclaireront de leur avis ce document.

La synthèse des données existantes

Ce diagnostic initial a été élaboré, en s'appuyant tout d'abord sur des travaux internes à la Région, réalisés en 2005 et 2006 :

- Une consultation des élus régionaux** : il s'est alors agi de recueillir la perception des élus régionaux sur la situation du territoire régional au regard du développement durable en Midi-Pyrénées.

L'approche utilisée pour cette consultation des élus s'est fondée sur une démarche participative, à partir d'un cadre d'analyse (méthode SQM) expérimenté par l'ARPE, Agence régionale pour l'environnement, et articulée autour de sept dimensions:

1. Environnement
 2. Economie
 3. Social et culturel
 4. Équité entre les personnes, territoires, générations
 5. Subsidiarité
 6. Partenariats/réseau
 7. Participation
- L'élaboration d'une batterie d'indicateurs régionaux du développement durable**, issue d'une collaboration entre l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) et les administrations de l'Etat. Il en résultera la parution d'un atlas territorial.
 - Le calcul de l'empreinte écologique d'un habitant de Midi-Pyrénées.
 - Des informations issues des diagnostics du schéma régional de développement économique, du schéma régional de développement des formations professionnelles, lorsqu'elles éclairent une connaissance relative au développement durable.

Problématiques, tendances, atouts et faiblesses en six grands chapitres

Le document se structure en six grandes parties, que sont les cinq finalités du développement durable et la gouvernance c'est-à-dire « *l'organisation, dans un souci de simplification et surtout de démocratisation, des modes de prises de décision, de gestion et de contrôle* ».

Pour chacune des finalités, sont données :

- des informations factuelles sur la situation actuelle et les tendances d'évolution, ainsi que sur les principales actions ou politiques d'envergure mises en oeuvre,
- la formulation des **principaux atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur le territoire de la Région Midi-Pyrénées.**